

Les questions injustifiées sur l'état de santé d'un candidat avant l'embauche sont contraires à la loi

MONTRÉAL, le 27 sept. 2012 /CNW Telbec/ - Deux organismes du secteur de la santé et des services sociaux se sont récemment engagés à revoir leurs questionnaires médicaux pré embauche afin de respecter les principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne.

En effet, à la suite de règlements à l'amiable avec la Commission, au nom d'une plaignante, le Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance et l'Institut Philippe-Pinel, tous deux à Montréal, ont accepté de revoir les formulaires qu'ils utilisent pour recruter leur personnel.

L'automne dernier, la Commission avait adressé une lettre aux dirigeants de quelque 220 organismes du secteur de la santé et des services sociaux au Québec leur rappelant leur obligation de respecter les principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne concernant les entrevues de sélection et formulaires médicaux préembauche.

Le président de la Commission, monsieur Gaétan Cousineau a salué aujourd'hui les engagements de ces deux organismes mais a souligné qu'il serait souhaitable que l'ensemble des centres hospitaliers, des centres jeunesse et des centres locaux de services de santé et de services sociaux emboîtent le pas plutôt que devoir régler les dossiers à la pièce à la suite du dépôt de plaintes.

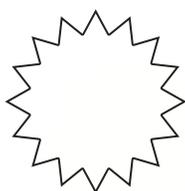
La Commission reçoit un nombre grandissant de plaintes à cet effet et

est préoccupée par l'usage de plus en plus répandu de ces examens et de ces formulaires préembauche qui s'apparentent à des bilans médicaux complets, a rappelé monsieur Cousineau. En effet, le simple fait de poser une question concernant l'un des motifs de discrimination prévus à l'article 10 de la Charte avant l'embauche est contraire à la loi sauf si cette question réfère à une qualité ou une aptitude requise par l'emploi.

M. Cousineau a rappelé que la Commission a mis à jour son avis sur l'application de l'article 18.1 de la Charte qui rappelle les principes de non-discrimination auxquels sont assujettis les employeurs au moment de l'embauche.

L'avis rappelle, par exemple, que le fait de demander au candidat s'il a des antécédents de maladie mentale, s'il prend des antidépresseurs, s'il a des obligations familiales, si elle est enceinte ou compte le devenir sont des exemples de questions prohibées puisqu'elles pourraient amener l'employeur à rejeter la candidature sur une base

Source : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse



Le ministre Kenney prononce une déclaration condamnant les actes de vandalisme commis contre la première mosquée de l'Île-du-Prince-Édouard

Ottawa, le 2 octobre 2012 — Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, a prononcé la déclaration suivante en condamnation des actes de vandalisme perpétrés contre la première mosquée de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tout acte de vandalisme est déplorable, mais les actes de vandalisme perpétrés contre des lieux de culte sont particulièrement lâches et haineux. L'acte est encore plus déplorable quand il est accompagné de menaces visant à intimider une communauté entière.

Le 28 septembre dernier, des vandales ont laissé des messages de menaces à la mosquée Masjid Dar As-Salam de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. Une bouteille de vin remplie d'essence a aussi été retrou-

vée sur le parvis de la mosquée. Cet acte haineux fait suite à d'autres incidents qui ont également mis en péril la sécurité des fidèles de la mosquée.

Ces actes odieux vont à l'encontre des valeurs fondamentales sur lesquelles notre pays a été bâti et dont nous sommes tous fiers : la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. Je tiens aussi à rappeler aux contrevenants que ces actes haineux sont punissables en vertu du Code criminel.

En tant que ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, je fais appel à tous les Canadiens pour lutter contre toutes les formes de racisme, d'intolérance et de sectarisme odieux.

Source: Citoyenneté et Immigration Canada.

COLLÈGE SOR
 2700, Rachel Est, Montréal, H2H 1S7 (métro Frontenac)
 Tél. (514) 525-5551
 (514) 525-3777
 www.collegeessor.com

POUR UN ACCÈS RAPIDE À L'EMPLOI

ASSISTANT(E) TECHNIQUE EN PHARMACIE : stage, placement, LabXpert

AIDE-ÉDUCATRICE : 1 mois, RSG/45 H, Carte RCR, document empêchements judiciaires, stage, 2 attestations, **Profitez d'un service de placement en 3 volets.**

PRÉPOSÉ(E) AUX BÉNÉFICIAIRES : en 2 semaines, stage, carte RCR, carte PDSB, service de placement garanti par le collège.

Également disponible : DEP, AEC, Assistante dentaire, coiffure, auxiliaire familiale, cours de langues (anglais, français, espagnol...), RCR, PDSB

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL
 Reconnue par la SAAQ
 Instructeurs qualifiés et expérimentés
 Cours jour, soir, fin de semaine, instruction en Français
 Anglais ou Arabe

Votre réussite nous tient à coeur !

3300, Boul. Rosemont, Suite 100
 Montréal (Qc) H1X 1K2
 Bus 67, 197 et 467
 Tél. (514) 729 6330

EXAMEN

Nous louons les Voitures (automatiques / manuelles) pour l'examen

CPA EXPERTS
 L'EXPERIENCE QUI COMPTE | EXPERIENCE THAT COUNT

Hafid El-Idrissi
 Expert Comptable, CGA.
 Chartered Accountant, CGA.

514.490.0707 514.691.8778 514.948.0707

helidrissi@cpaexperts.ca

CPA Experts, inc. 7000, Ave du parc, # 306, Montréal, Québec, H3N1X1